

CNCGP

Julien SERAQUI, Président



La Réforme du Courtage est entrée en application pour les nouveaux Courtiers et nouveaux Mandataires le 1^{er} avril 2022. Elle sera générale à compter du 1^{er} janvier 2023. Vous faites partie des associations agréées par l'ACPR. Combien de courtiers et mandataires ont d'ores et déjà rejoints vos rangs ? Que leur proposez-vous concrètement ?

Cette réforme concerne 50 000 personnes morales et leurs mandataires. Notre association n'a pas de vocation universelle. En effet, ne seront en capacité de rejoindre la Chambre que les courtiers dont l'activité est orientée vers la gestion de l'épargne et du patrimoine. Par rapport aux autres associations agréées par l'ACPR, la CNCGP a une démarche différente car nous avons fait le choix de la sélection. Nous ne nous sommes pas fixés d'objectif de chiffres et désirons avoir des courtiers qui nous ressemblent et qui font de la vie, de la prévoyance ou du financement de bien immobilier pour les IOB (Intermédiaires en Opérations Bancaires). Pour autant, des centaines de courtiers et de mandataires ont déjà rejoint nos rangs.

La réglementation impose de nouveaux process aux courtiers d'assurances. Face à ces enjeux, accompagnez-vous vos membres courtiers pour faciliter leurs démarches de mise en conformité ?

C'est le rôle prépondérant que se donne la Chambre. C'est aussi ce qui a fait sa force et sa reconnaissance jusqu'à présent car nous étions déjà une association agréée en tant que CIF. Nous avons les process et les équipes, tout est donc en place pour accueillir les courtiers IAS et IOB. Nous accompagnons nos membres courtiers avec des services qui ont déjà fait leurs preuves auprès des conseillers financiers et des CGP, notamment dans le suivi et l'accompagnement des adhérents concernant nos offres de formations et la délivrance d'outils réglementaires utiles à l'exercice de leur activité professionnelle ainsi que dans la formalisation de leur devoir de conseil.

Quel est l'impact de l'inflation sur l'activité des courtiers d'assurances ?

Cette tendance générale rencontre une forte disparité de conséquences selon les produits ou les secteurs d'activité. Les primes d'assurance ont effectivement augmenté pour ce qui concerne l'assurance dommage qui reste très touchée.

La réforme du courtage va sans aucun doute donner l'occasion aux français de mieux connaître les professionnels du courtage et d'effectuer ainsi une comparaison plus affinée des offres. Les courtiers auront quant à eux la nécessité d'expliquer les incidences de cette inflation à leurs clients, en toute transparence.

Les français apparaissent partagés sur l'évolution du système des retraites. Quel est votre point de vue ? La dynamique PER ne faiblit pas. Quelles sont encore les marges de progression de ce marché ?

On parle beaucoup de retraite mais on n'évoque que très peu la dépendance en apportant des propositions concrètes autour de son financement. La CNCGP a communiqué lors de l'élection présidentielle, sur différentes solutions pour flécher l'épargne des français vers d'autres produits permettant de capitaliser toute sa vie mais aussi de dynamiser l'économie. Dans le cadre de la dépendance qui est un sujet intergénérationnel, nous avons proposé de préparer un plan d'épargne-dépendance qui vient financer celle-ci en souscrivant à une assurance pendant sa vie professionnelle, qui se déclenche dès que le manque d'autonomie intervient ; mais aussi de transformer le viager en passant par des fonds d'investissement publics ou privés qui le mutualisent.

Le PER, pour sa part, n'a jamais enregistré autant de souscriptions et de cotisations, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant des français pour le sujet de la retraite par capitalisation. La bonne dynamique du PER est donc loin de s'estomper !

Depuis le 1^{er} juin 2022, un nouveau standard s'applique pour l'affichage des frais, des coûts et des performances des contrats d'Assurance vie et des plans d'épargne retraite. Qu'est-ce que cela change pour les compagnies d'assurances, pour vos membres Courtiers et pour les épargnants ?

La CNCGP a signé le 3 février dernier l'accord de place renforçant la transparence des frais du Plan d'Epargne Retraite et de l'Assurance-Vie. Par ailleurs, Karen Fiol, vice-présidente, a participé aux échanges et a contribué à la mise en place de cet accord.

Suite à cet accord, les producteurs de PER individuels et de contrats d'assurance vie s'engagent à publier sur leurs sites internet un tableau récapitulatif des principaux frais attachés à chaque produit en cours de commercialisation dès le 1^{er} juin 2022. Seuls les distributeurs qui disposent d'un site internet mettant en avant un ou des contrats spécifiquement nommés devront alors y publier ces mêmes tableaux ou un lien vers la page du site du producteur où figure l'information.

Incertitudes sur la croissance économique, remontée des taux, politiques des banques centrales ... De nombreux sujets alimentent l'aversion au risque et la volatilité sur les marchés actions. Quels conseils pourriez-vous donner aux Courtiers dans cette configuration ?

Concernant les courtiers, il y a de fortes chances pour que ce soit la même tendance que pour les CGP. Nous vivons en ce moment une crise géopolitique et macroéconomique qui suit la crise sanitaire des deux dernières années. Dans cette situation particulièrement anxiogène, les CGP comme les courtiers sont présents auprès de leurs clients qui ont besoin de conseils de qualité et désirent recentrer leurs actifs chez des experts en gestion de patrimoine. Leurs compétences, leurs disponibilités, auprès de nombreux épargnants font leurs forces dans un contexte économique compliqué. Nous avons donc un bel avenir et je suis persuadé que notre activité va se développer de manière exponentielle au long de la décennie 2020 - 2030.

Quels sont les enjeux de la finance durable pour les Courtiers ? Les critères ESG sont-ils suffisants contre le greenwashing ?

Les enjeux de la finance durable pour les courtiers seront, sans aucun doute, identiques à ceux des CGP. En pratique, le Label Relance, créé en fin d'année 2020 par les pouvoirs publics, épaulés d'ailleurs par la CNCGP, a vocation à mettre en avant des supports dont les sous-jacents tiennent compte, au moins en partie, de critères ISR/ESG. En parallèle, les autorités travaillent à perfectionner le label "Investissement socialement responsable" (ISR) en vue d'améliorer sa lisibilité et sa bonne appréciation par les épargnants. En ce sens, les efforts réglementaires participent d'une volonté réelle de positionner la finance durable au centre des raisonnements de ces investisseurs. L'investissement responsable est désormais un sujet omniprésent dans l'industrie financière et le sera aussi pour les courtiers.

En Santé, y-a-t-il des réformes que vous jugez nécessaires et même prioritaires pour le nouveau quinquennat ?

Concernant la Chambre, nous restons focalisés sur les sujets liés au patrimoine qui est notre cœur de métier.

Quelle sera votre actualité au second semestre ? Qu'allez-vous proposer à vos partenaires courtiers d'assurances ?

Nous allons nous concentrer sur la gestion des nouvelles adhésions des courtiers. Il est pertinent d'anticiper les démarches nécessaires sans attendre la fin de la campagne d'immatriculation imposée par l'ORIAS en début d'année 2023.